



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25/11/2020

160 MILLIONS D'EUROS POUR RELANCER L'INVESTISSEMENT DANS LES TERRITOIRES

Sur un total de 460 millions d'euros directement fléchés dans le cadre du plan de relance en direction des territoires, le ministère de la Culture affecte 160 millions d'euros à compter du 1^{er} janvier 2021 pour soutenir l'investissement en matière de monuments historiques, de musées territoriaux, d'archives et d'équipements de spectacle vivant avec :

- 80 M€ dans le cadre du « plan cathédrales » ;
- 40 M€ pour la restauration des monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés ;
- 20 M€ pour les projets de rénovation de musées territoriaux et de centres d'archives ;
- 20 M€ pour l'accompagnement de la transition écologique des équipements de spectacle vivant.

Ce sont 174 projets d'investissement dans le domaine du patrimoine et 46 opérations dans le domaine du spectacle vivant qui ont été identifiés, sur la base des propositions formulées par les directions régionales des affaires culturelles qui assureront le pilotage direct de ces moyens exceptionnels.

Les choix d'opération effectués ont tenu compte de la maturité des opérations et du nécessaire équilibre entre les régions. Elles vont permettre de soutenir l'activité mais également de poursuivre ou d'accélérer des investissements structurants, au plus près des territoires et des habitants. Elles contribueront notamment à assurer la pérennité et le développement des métiers et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine, en soutenant sur tout le territoire l'ensemble des entreprises intervenant sur les monuments historiques.

A ces opérations s'ajoutent celles conduites par le Centre des monuments nationaux (140 M€, dont le projet de Villers-Cotterêts), ainsi que les opérations de rénovation et de digitalisation des écoles d'enseignement supérieur du ministère de la Culture (70 M€). La répartition des crédits relevant des enveloppes de fonctionnement prévues dans le cadre du plan de relance en faveur du spectacle vivant en région (60 M€), de même que la programmation détaillée des crédits alloués aux bibliothèques (30 M€) seront annoncés prochainement.

L'ensemble des projets est détaillé dans une cartographie à retrouver [ici](#).

Ces moyens exceptionnels feront l'objet d'un suivi précis et régulier dans leur mise en œuvre, en lien avec le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère des Comptes publics.

L'ensemble de ces moyens territorialisés inscrits dans le plan de relance, ont vocation à être valorisés dans le cadre des contrats de plan Etat-régions afin d'accroître l'accompagnement de l'ensemble du secteur culturel.

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr